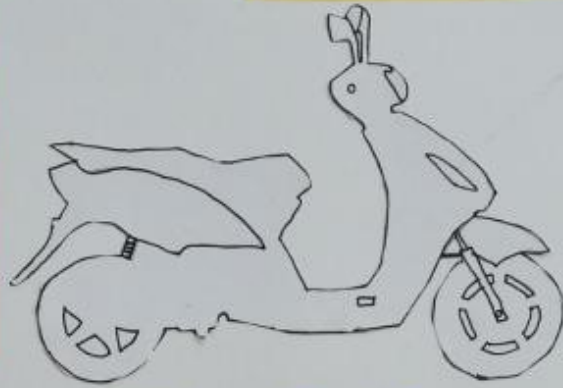


Sanction en cas de délinquance

- 135€ d'amende par conduite d'un véhicule non assuré
- 68€ pour le bruit excessif
- 3750€ d'amende par conduite sans assurance
- Conspiration du deux roues

LES EQUIPEMENT

- CASQUE INTÉGRALE
- FEUX ARRIÈRE
- PLAQUE D'IMMATRICULATION
- POT D'ÉCHAPEMENT
- GANT SPECIFIQUE
- CERTIFICAT D'IMMATRICULATION ET ASSURANCES



LES DEUX ROUES



PERTURBATION SUR UN DEUX ROUES

- L'ALCOOL
- LE TÉLÉPHONE PORTABLE
- LES STUPÉFIANTS
- LA MUSIQUE

Les angles morts

Un angle mort c'est quand le conducteur ne peut pas voir ce qui se passe autour de lui.

Les angles morts dangereux pour le motard sont sur les cotés et derrière lui.

